

## Titre de l'action : Travail en sécurité dans les espaces verts

### Objectifs visés :

- Connaître les consignes de choix et d'utilisation du matériel en sécurité
- Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle en fonction des différentes activités et matériels
- Connaître les principes de base des gestes et postures de l'activité

### Modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :

- Autoévaluation des acquis en début. Autoévaluation et feedback en cours et fin de formation
- Attestation de formation

### Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 2 jours (14 h) les 12 et 13 février 2024

### Voie et niveau de formation : formation continue sans niveau spécifique

### Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

### Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Visualisation des principaux EPI en salle et en atelier
- Utilisation rationnelle du matériel de travaux paysagers en intégrant les consignes de sécurité (débroussailleuses, tondeuses, taille haies, motoculteurs, ...)
- Balisage d'un chantier

### Contenus principaux de la formation :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Le cadre réglementaire</li><li>• Les principes de base des gestes et postures de l'activité</li><li>• Les consignes d'utilisation du matériel en sécurité</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Choix d'un matériel adapté et ergonomique</li><li>• Les Equipements de Protection Individuelle en fonction des différentes activités et matériels (taille de haie, débroussaillage, tonte, travail du sol, ...)</li></ul> |
|---|---|

### Dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction
- Tour de table en fin de formation

### Public ciblé :

- Salariés d'entreprises, agents de collectivités

### Prérequis :

- Aucun

### Conditions d'inscription : être majeur

Frais pédagogiques éventuels : 260 € TTC

### Information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

### Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant : sans objet

### Délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 6 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

### Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYPERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr)
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://www.epldelaube.fr>)

### Personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS tel 03 25 41 64 00  
cfppa.st-pouange@educagri.fr